

Compte-rendu de la Réunion du  
Conseil Municipal  
du 7 juin 1969 à 19 heures

Le sept juin mil neuf cent soixante neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bennecy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de son Maire.

Etaient présents : M.M. Violette, Dhout, Gilles, Nice, Goudy, Legrand, Robert Maire.

Pouvoirs : M. Cuvant à M. Robert  
M. Rabier à M. Violette  
M. Judith à M. Gilles  
M. Hot à M. Nice  
M. Roy à M. Legrand

Excusés : M.M. Chagenet, Tirauglet et Louet.

En congé : M. Gilbert

Secrétaire : M. Gilles

Délibération 1-69-13

Réception du gymnase

Le Conseil confirme le procès-verbal de réception du matin.

Il ajoute, à la demande de Monsieur Dhout chef de Corps, le refus des extincteurs présentés et leur changement avec des extincteurs MAIP, afin d'uniformiser les moyens de protection communaux.

Le Conseil décide l'acquisition de 800 m<sup>2</sup> de tapis jute ignifugé, suivant devis présenté par les Ets Brunneau à Villemoisson s/Orge, pour un montant de : 18.765,31 Francs TTC.

Prend note que, pour l'inauguration du 28 Juin, cette entreprise assurera la protection du sol et la décoration du Stade ; dit que la dépense sera prise sur les crédits inscrits au titre de la construction du Gymnase en section extraordinaire.

## Journée du 28 Juin

Le Conseil donne son accord sur le programme présenté par le Maire.

### Délibération 1-69-14

#### Demande de prix de Fuel

Monsieur Nice, rapporteur de la 1<sup>re</sup> commission rend compte des résultats de l'Adjudication qui est confiée à l'entreprise : G. Boyer S. A.  
à La Rochette - Melun pour un prix de 17,14 Frs l'Hl - Tc.

### Délibération 1-69-15

#### Baisse des Ecoles

Le Conseil prend connaissance de la situation financière de la Caisse des Ecoles et décide de verser une subvention de 8.000 Francs exceptionnelle, qui sera prise sur les fonds libres.

Cette subvention permettra la régularisation des articles 641 et 872 du budget de la Caisse, ainsi que le règlement des charges scolaires des enfants fréquentant le Collège de Ballancourt, pour l'année 67-68, pour un montant de 4.560 Frs.

#### Légs Ballenard

Le Conseil considérant les éminentes qualités de deux des candidates et que l'année 68 n'a pas eu de bénéficiaire, décide d'accorder le legs pour les années 68 et 69 à : Mesdemoiselles Jacqueline Kuntz et Evelynne Archenault

### Délibération 1-69-16

#### Château d'eau

Sur la proposition de Monsieur le Maire confirmant l'étude de Monsieur Dujon et les servitudes du forage du château d'eau, le Conseil

Municipal approuve l'ensemble du plan d'acquisition en général, et en particulier, vu l'accord de Madame Queau donne un avis favorable au projet d'échange d'une parcelle de 160 m<sup>2</sup>, appartenant à la Ville (Ref. A bleu du plan), contre 102 m<sup>2</sup> appartenants à Madame Queau (B rouge du plan), ceci sans apport d'argent de part et d'autre, la Commune s'obligant à prendre les frais d'acte à sa charge.

Le Conseil approuve le versement d'une indemnité de résiliation de bail à Monsieur Jean Désir, pour 3.093 Francs.

### Sécurité

Le Capitaine Dhont demande au Maire d'inviter le Commandant Savelli à étudier la défense du nouveau groupe scolaire.

### Sectorisation

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, le rapport de la Commission Scolaire et pris connaissance des avis favorables à ce projet:

de Madame l'Inspectrice Primaire  
de Madame l'Inspectrice des Maternelles  
de Messieurs et Mesdemoiselles les Directeur, Directrices et membres du Corps Enseignant de la Commune,  
du Comité Directeur de la Caisse des Ecoles,  
du Bureau de l'Amicale Laïque,  
émet un avis conforme sur le projet de sectorisation qui lui est soumis.

Ces dispositions seront applicables pour la rentrée 1969.

### Délibération - 69 -

#### Immeuble en déchéance

Le Conseil prend connaissance de la lettre du service des Curatelles n° 9.929, et donne tous pouvoirs au Maire pour que l'immeuble en question soit abattu ou réparé dans les conditions prévues

## Médaille de la Ville

Le Conseil rend un hommage particulier à Monsieur Marcel Eloy, décédé accidentellement.

Monsieur Eloy, représentant de la Subdivision des Ponts et chaussées de Corbeil-Essonnes, s'est tout particulièrement occupé de notre Commune avec attention, compétence et talent,

C'est pourquoi il est décidé de lui attribuer la Médaille de la Ville.

## Stade Municipal

Monsieur Gaudy demande à ce que le grillage des boules soit réalisé le plus rapidement possible.

Le Maire en prend l'engagement.

Prefecture de l'Essonne  
S.A.C. 3<sup>ème</sup> bureau. Vu et  
approuvé - le 5 juillet 1969.  
Pour le Prefet

## Délibération 1-69-17

Le Conseil Municipal décide d'appliquer, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1969, le taux maximum possible de réévaluation, aux indemnités représentatives de logement, des instituteurs de la Commune.

## Sirène

Le Conseil prend note de l'autorisation qui a été donnée, à la demande du Maire, par la gendarmerie, d'installer un appel télé-commandé direct, gendarmerie-Mairie, pour l'appel de sirène.

Les travaux seront effectués incessamment.

## Questions diverses

- Monsieur Gaudy demande au Maire <sup>fixe</sup> de faire appliquer la réglementation qui prévoit l'interdiction aux "Moins de 16 ans" des jeux dans les débits de boisson.

La séance est levée à 20 h 40

~~W. Bois~~ ~~J. P.~~ ~~N. M.~~  
~~P. Hot~~ ~~H.~~ ~~C. J.~~

---

Compte-Rendu de la Réunion du  
Conseil Municipal  
du 30 Juin 1969 à 19 heures

Le trente juin mil neuf cent soixante neuf, à dix  
neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune de  
Mennecy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la  
Mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence  
de son Maire.

Etaient présents : M.M. Violette, Gilles Roy, Louet, Ric,  
Gaudy, Changenet, Brauflet, Hot, Robert Maire.

Pouvoirs : M. Judith à M. Robert  
M. Rabur à M. Roy  
M. Cumant à M. Violette

Excusés : M.M. Gilbert, Dhont, Legrand

Secrétaire : M. Louet.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté

Délibération 1-69-18

Création de Zone d'Aménagement concerté

Après avoir entendu l'exposé du Maire,  
et pris en avoir délibéré,  
et l'unanimité le Conseil :

Vu la Loi de l'Urbanisme et de l'Habitation  
modifiée par la loi d'Orientation Foncière n° 67-  
1253 du 30 décembre 1967 et notamment ses articles  
16 et 24

Vu les articles 64 et 65 de la loi d'Orientation  
Foncière (Loi n° 67-1253 du 30 décembre 1967)

Vu le décret n° 68-1107 du 3 décembre 1968